

# PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2014-11-03

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal, tenue à 19 h le 3 novembre 2014 à la salle du conseil au 3115, chemin Capelton, North Hatley

**SONT PRÉSENTS** la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar et Messieurs Claude B. Meilleur, Jacques Bogenez, Patrick Clowery, Guy Larkin et Vincent Fontaine

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau

**EST AUSSI PRÉSENTE** Madame Liane Breton, directrice générale.

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 6 octobre 2014
4. Suites au procès-verbal du 6 octobre 2014
5. Période de questions des citoyens et visiteurs
6. Demande à la CPTAQ
7. Avis de motion règlement n° 2014-18 visant la prévention des moules zébrées et autres espèces envahissantes;
8. Dépôt des intérêts pécuniaires
9. Adoption du budget de la Régie de Coaticook
10. Destination Sherbrooke, subvention MTQ 19 650 \$
11. Modification lot n° 4 030 111, Monsieur Bradley Mitchell
12. Résolution confirmant le recours aux services professionnels de Monty Sylvestre inc., conseillers juridiques, année 2015
13. Adoption du règlement n° 2014-06 de la RIEM
14. Demande Club de motoneige Harfang de l'Estrie
15. Soumission mur coupe-feu, bâtiment multifonctionnel
16. Mandat à la firme Sentiers Boréals
17. Demande de Monsieur Robinson, chemin Capelton
18. Adoption des comptes à payer
19. Correspondance
20. Divers
21. Clôture de la séance

14-11-03.01

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

14-11-03.02

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY**

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-11-03.03

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 OCTOBRE 2014**

#### **IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2014 soit adopté tel que présenté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-11-03.04

### **SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 6 OCTOBRE 2014**

Aucune suite

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

14-11-03.05

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET VISITEURS**

Monsieur Jean-Pierre Lemonier du 1905, chemin Rodgers demande où en sommes-nous pour le plan de développement agricole. Monsieur Primeau lui indique que le plan d'action est en cours présentement.

Monsieur Sylvain McLean, du 3285, chemin Albert Mines demande à trouver une solution permanente pour la vitesse sur le chemin Albert Mines, pour sa part il aimerait une vitesse de 60 km/h. Il demande aussi si l'entretien hivernal sera bien suivi vu la situation spéciale du chemin Albert Mines près de sa résidence. La réponse est oui et nous ferons un suivi.

Monsieur Yves Guillot, 1180, chemin Smith, indique que les vitesses sont incohérentes dans son secteur, il demande à ce que le conseil n'augmente pas la vitesse sur le chemin Smith. Il demande aussi la distance minimale pour la chasse. La réponse est de 300 mètres d'une résidence.

Madame Huguette Labonté, 3500, chemin Albert Mines demande à ce que la vitesse sur le chemin Albert Mines soit de 50 km/h afin d'assurer la sécurité des marcheurs et citoyens.

Monsieur Mario Brisebois demande pourquoi les résidents du secteur n'ont pas été avertis des travaux des conduites d'eau potable. Il demande aussi un échéancier des travaux. Monsieur Primeau lui indique de communiquer avec Monsieur Claude Cinq-Mars, ingénieur du projet afin d'avoir les informations précises sur le projet de l'usine d'eau potable et lui indique qu'il peut assister à la réunion de la RIEM le 6 novembre prochain à 8 h au bureau municipal de North Hatley.

14-11-03.06

### **DEMANDE À LA CPTAQ**

**ATTENDU QUE** Monsieur Philippe Florentin a déposé une demande d'autorisation auprès de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec relative aux lots 2 132 261, 2 131 914, 2 131 996 et 3 907 376 situés sur le territoire de la municipalité du Canton de Hatley;

**ATTENDU QUE** la demande consiste à l'obtention de servitudes de passages pour le chemin donnant accès au lot 3 907 376;

**ATTENDU QUE** Monsieur Florentin désire construire une résidence sur le lot 3 907 376 d'une superficie de plus de 10 hectares;

**ATTENDU QUE** la municipalité prend en considération la décision n° 3 71 196 de la CPTAQ rendue en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection et des activités agricoles;

**ATTENDU QUE** la municipalité accepte de donner une servitude de passage à Monsieur Florentin sur une partie du lot n° 2 131 996;

**ATTENDU QUE** le lot n° 3 907 376 rencontre les exigences de la réglementation municipale pour la construction d'une résidence;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QU'À** la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande d'autorisation à la CPTAQ de Monsieur Philippe Florentin

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-11-03.07

### **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2014-18 VISANT LA PRÉVENTION DES MOULES ZÉBRÉES ET ESPÈCES ENVAHISSANTES**

**Patrick Clowery** avise par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil le règlement n° 2014-18 abrogeant le règlement n° 2008-10 et n° 2008-13 et ses amendements.

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-11-03.08

#### **DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

La directrice dépose les intérêts pécuniaires de la conseillère et des conseillers et maire.

14-11-03.09

#### **ADOPTION DU BUDGET 2015 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK (RIGDSRC)**

**ATTENDU QU'EN** vertu de l'article 603 du *Code municipal*, chaque municipalité membre d'une régie intermunicipale doit adopter, par résolution, le budget de ladite régie;

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Hatley est membre de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSRC);

**ATTENDU QUE** la régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSRC) a préparé un budget de 1 435 330 \$ pour l'année 2015;

#### **PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley adopte le budget préparé par la régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSRC) tel que proposé, le tout pour un montant de 1 435 330 \$;

**ET RÉSOLU QUE** la contribution de la municipalité du Canton de Hatley pour l'année 2015 est d'un montant de 43 670 \$.

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley adopte le budget présenté par la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook, budget au montant de 1 435 330 \$ représentant une quote-part municipale pour le Canton de Hatley de 43 670 \$ pour l'année 2015.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-11-03.10

#### **DESTINATION SHERBROOKE, SUBVENTION MTQ 19 650 \$**

**ATTENDU QUE** la subvention donnée par le Ministère des Transports pour la Route verte est maintenant versée aux municipalités et non aux organismes responsables de l'entretien de ladite Route verte;

**ATTENDU QUE** la direction du Ministère des Transports exige de la part des municipalités l'approbation du rapport d'entretien et de dépenses des organismes responsables de l'entretien;

**ATTENDU QUE** Destination Sherbrooke, en tant que gestionnaire mandaté par la municipalité, a présenté son rapport d'entretien pour la saison 2013;

#### **PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité approuve le rapport d'entretien de la Route verte sur le territoire de la municipalité pour l'année 2013 préparé Destination Sherbrooke;

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité confirme les renseignements suivants :

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

**QUE** Destination Sherbrooke est mandatée pour agir comme gestionnaire du réseau cyclable;

**QU'**il y a 13,4 kilomètres d'aménagements reconnus Route verte sur son territoire;

**QUE** l'accès à ces aménagements est libre et gratuit pour tous les utilisateurs;

**ET QU'**une copie de la résolution soit acheminée au Ministère des Transports du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-11-03.11

### **MODIFICATION LOT N° 4 030 111 MONSIEUR BRADLEY MITCHELL**

**ATTENDU QU'**à la suite de la signature de l'entente avec Monsieur Bradley Mitchell et la municipalité et selon le plan de l'arpenteur Monsieur Michel Gauthier minutes 3299, il est requis d'enlever le caractère de rue pour le lot n° 4 030 111;

**ATTENDU QUE** la municipalité transfère le lot n° 4 030 111 à Monsieur Mitchell;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley accepte d'enlever le caractère de rue au lot n° 4 030 111, lot qui est cédé à Monsieur Bradley Mitchell;

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité à la partie du lot 4 030 111 correspondant à la parcelle D de la description technique ci haut mentionnée;

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité cède à Bradley Mitchell la parcelle D en échange aux partie du lot 4 029 190 correspondant aux parcelle A & C et à la partie du lot 4 030 109 correspondant à la parcelle b

**ET RÉSOLU QUE** cet échange soit assujetti aux modalités contenues dans l'entente ayant pour objet l'échange de terrain et la réalisation de travaux municipaux signés entre la municipalité et Monsieur Bradley Mitchell;

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité signe un acte de servitude d'installation l'opération l'entretien et le remplacement d'un hauban et tout autre équipement nécessaire et utile sur la parcelle E du plan ci haut mentionnée sur une partie du lot 4 030 109 appartenant à Bradley Mitchell cet échange soit assujetti aux modalités contenues dans l'entente ayant pour objet l'échange de terrain et la réalisation de travaux municipaux signés entre la municipalité et Monsieur Bradley Mitchell.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-11-03.12

### **RÉSOLUTION CONFIRMANT LE RECOURS AUX SERVICES PROFESSIONNELS DE MONTY, SYLVESTRE CONSEILLERS JURIDIQUES INC. ANNÉE 2015**

**IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

**ET RÉSOLU D'**autoriser les représentants de la municipalité à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015 selon les termes de l'offre de service du 29 septembre 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-11-03.13

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2014-06 DE LA RIEM**

**ATTENDU QUE** la Régie des eaux Massawippi souhaite procéder à un règlement d'emprunt relatif aux travaux de construction de l'usine de filtration et des conduites d'alimentation et de dessertes;

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt n° 2012-04 relatif aux travaux de construction de l'usine de filtration et des conduites d'alimentation et de dessertes;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance régulière du conseil le 19 juin 2014;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal décrète ce qui suit :

Les articles 2 et 3 du règlement n° 2012-04 sont modifiés par le remplacement dans les deux paragraphes du texte suivant :

« 8 100 000 \$» par le texte suivant : «9 400 000 \$».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-11-03.14

**DEMANDE CLUB DE MOTONEIGE HARFANG DE L'ESTRIE**

**ATTENDU QU'**à la suite de la demande du Club de motoneige Harfang de l'Estrie afin d'obtenir la permission de traverse de motoneiges sur le territoire de la municipalité soit sur le chemin Belvédère Sud (près du 3246) sur le terrain de Monsieur McDonald et sur le terrain de Monsieur Alain Préfontaine soit le 1555, chemin Bel Horizon;

**ATTENDU QUE** le Club de motoneige Harfang de l'Estrie fournira une preuve d'assurance responsabilité civile;

**ATTENDU QUE** cette permission est valide que pour une (1) année civile;

**ATTENDU QUE** la signalisation indiquera aux automobilistes les traverses des motoneiges afin d'éviter tout danger d'accidents;

**ATTENDU QUE** la municipalité ne se rend aucunement responsable des accidents qui peuvent survenir dans les sentiers et traverses des motoneiges;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley accepte la demande de traverses de motoneiges pour une (1) année sur les chemins ci-dessus mentionnés en autant que le Ministère des Transports donne son autorisation ainsi que les propriétaires terriens;

**ET RÉSOLU QUE** le Club de motoneige Harfang de l'Estrie fournisse un plan de circulation actuelle et un plan avec modifications s'il y a lieu ainsi qu'une preuve d'assurance-responsabilité civile.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-11-03.15

**SOUSSION MUR COUPE-FEU, BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL**

**ATTENDU QUE** la municipalité a demandé et reçu deux (2) soumissions pour le mur coupe-feu du bâtiment multifonctionnel;

<b>Construction Yves Lessard</b>	193 700,00 \$
<b>Construction Guy Sébas</b>	277 089,75 \$

**ATTENDU QUE** les deux (2) soumissions sont conformes au devis;

**ATTENDU QUE** le montant prévu au budget était d'environ 90 000 \$;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley n'accepte aucune des soumissions reçues.

**PROCÈS-VERBAL  
CANTON DE HATLEY**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-11-03.16

**MANDAT À LA FIRME SENTIERS BORÉALS**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire, avec le Fonds des territoires en difficultés (FSTD), donner un mandat d'étude d'aménagement et de réalisation de sentiers multifonctionnels situés sur les terrains de la municipalité dans la vallée;

**ATTENDU QUE** le montant est d'une somme de vingt mille dollars (20 000 \$) et est admissible au FSTD;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal donne le mandat à la firme Sentiers Boréals pour une étude d'aménagement et de réalisation de sentiers multifonctionnels sur les terrains de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-11-03.17

**DEMANDE DE MONSIEUR ROBINSON, CHEMIN CAPELTON**

**ATTENDU QUE** Monsieur Harvey Robinson, demeurant au 4625, chemin Capelton a fait une demande à la municipalité que celle-ci lui cède le lot n° 4 090 376 ;

**ATTENDU QUE** cette cession provoquerait d'enclaver deux (2) citoyens;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal refuse de céder le lot n° 4 090 376 à Monsieur Harvey Robinson.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-11-03.18

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

*La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal*

<b>NOS CHÈQUES FOURNISSEURS</b>	<b>MONTANT</b>
201400911 à 201401022	402 549,74 \$
Salaires octobre 2014	33 294,05 \$

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

**ET RÉSOLU QUE** la directrice générale procède au paiement de ces comptes le 4 novembre 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-11-03.19

**CORRESPONDANCE**

Club de motoneiges Harfang de l'Estrie  
Destination Sherbrooke  
Monty Sylvestre Inc.  
Régie intermunicipale de la gestion des déchets solides de Coaticook  
MRC Memphrémagog – règlement des moules zébrées.

14-11-03.20

**DIVERS**

Aucun point n'est apporté

PROCÈS-VERBAL  
CANTON DE HATLEY

14-11-03.21

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 19 h 49.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

*Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Martin Primeau  
Maire

---

Liane Breton  
Directrice générale